

COMMUNE DE LUCAY LE MALE
(Indre)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze, le dix octobre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LUCAY LE MALE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RABIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Nombre de membres présents ou représentés : 16
Date de convocation: 03/10/2011

PRESENTS : M. Jean-Pierre RABIER, Mmes Elisabeth RICHARD, Marinette OZAN, Claude ACHART, Christine VOUILLON, Josiane LEGER, MM. Gilbert BERNET, Fernand LENOIR, Jean-François NAYNA, Richard DESPRES, Jean-Louis PIGEON-BAUDRY, François MALET, André CHESNES, Jean-Paul THERET, Sébastien PARISSE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie TISSIER (procuration à M. Jean-Pierre RABIER), Jean-Louis CAMUZAT.

ABSENT : M. Sébastien LEGER.

Secrétaire de séance : Mme Josiane LEGER

Objet : Soutien au projet de ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît, ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Luçay le Mâle, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de transport (SNIT).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Publié ou notifié le : 11 octobre 2011

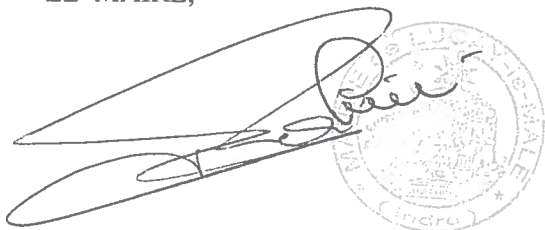
Affiché le : 11 octobre 2011

Certifié exécutoire,

Reçu en Préfecture le : 13/10/2011

Publié ou notifié le : 11/10/2011

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de LUÇAY (Indre)' and a central emblem.

Pour copie conforme :

En Mairie le 11 octobre 2011

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de LUÇAY (Indre)' and a central emblem.